

## **Flash Collectivités 2021- N° 24**

Cayenne, le 18 novembre 2021

### **COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, chargé du tourisme, a rappelé, lors de la session plénière de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), les apports de la loi de programmation du 4 août 2021 en matière de coopération décentralisée :

- les crédits de soutien à la coopération décentralisée sont doublés entre 2017 et 2022, en miroir avec l'engagement de la France de porter notre Aide Publique au Développement à 0,55 % du RNB d'ici 2022 ;
- le nouveau dispositif « 1 % mobilité/transports » permet d'engager et financer de nouveaux projets de coopération dans ce domaine aux implications importantes pour la ville durable ;
- le cadre partenarial Etat-collectivités est renforcé :
  - Le rôle de la CNCD est conforté ;
  - Les collectivités territoriales sont davantage associées aux instances et opérateurs, de notre politique de développement (Expertise France, Agence Française de Développement, Conseils locaux de développement en Ambassade).